

Délibération n°2018-03-13

Réf. Nomenclature « Actes » : 144

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres du conseil	
En exercice	103
Présents	53
Pouvoirs	23
Votants	76

L'an deux mille dix-huit, le 28 juin à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 18 juin 2018 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à Soursac.

Bernard Rouge est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Maryse Badia	à	Mady Junisson	Jean-Pierre Bodeveix	à	François Ratelade
Jean-Paul Bourre	à	Martine Leclerc	Sandra Délibit	à	Philippe Roche
Daniel Escurat	à	Pierre Chevalier	Alain Fonfrede	à	Pierre Coutaud
Frédérique Fraysse	à	Tony Cornelissen	Fabienne Garnerin	à	Véronique Bénazet
Henri Granet	à	Jean Stöhr	Alain Gueguen	à	Stéphanie Gautier
Dominique Guillaume	à	Éric Cheminade	Jean-Pierre Guitard	à	Michel Guitard
Michel Lacrocq	à	Laurence Boyer	Nathalie Le Gall	à	Jean-François Michon
Jean-François Loge	à	Bernard Rouge	Laurence Monteil	à	Françoise Béziat
Philippe Pelat	à	Martine Pannetier	Michel Pesteil	à	Christophe Arfeuillère
Daniel Poigneau	à	Marilou Padilla-Ratelade	Nathalie Peyrat	à	Jean-Marc Michelin
Serge Peyraud	à	Jean Valade	Gérard Rougier	à	Gilles Magrit
Michel Saugeras	à	René Lacroix			

- **Élus représentés par leur suppléant :**

Daniel Caraminot (René Lacroix), Didier Pénéloux (Gérard Loche).

- **Élus absents et non-représentés :**

Jean-Marc Bodin, Éric Bossaert, Michel Bourzat, Robert Bredèche, Michèle Chastagner, Bernard Couzelas, Christine Da Fonseca, Philippe Exposito, Marc Fournand, Pierre Fournet, Baptiste Galland, Annie Gonzalez, Xavier Gruat, Thierry Guinot, Chantal Guivarch-Paisnel, Geneviève Disdero, Cécile Martin, Daniel Mazière, Christiane Monteil, Gérard Moratille, Sylvie Prabonneau, Marc Ranvier, Jean Robineaux, Valérie Sérrurier, Jérôme Valade, Jeannine Vivier.

Application numérique de gestion et de valorisation de l'offre touristique de la randonnée : convention cadre multipartite

Le bureau communautaire de la communauté de communes Creuse Grand Sud ainsi que le bureau municipal de la commune de Saint-Augustin ont accepté d'adhérer et de participer au financement du projet et au groupement de commande.

L'adhésion de ces deux nouveaux partenaires, la contribution financière du Syndicat Mixte du Lac de Vassivière au frais de communication du projet et le changement d'appellation de l'ex communauté de communes Auzance Bellegarde en Marche Haut-Pays Marchois désormais nommée « Marche et Combraille en Aquitaine » entraîne la nécessité de délibérer sur une nouvelle convention cadre multipartite.

Pour rappel :

Depuis fin 2015, le Parc Naturel Régional de Millevaches promeut le projet de mise en place d'un outil numérique de gestion et de valorisation de l'offre touristique.

Ce projet couvre 6 648 km² et 129 000 habitants. Il concerne 2 Syndicats Mixtes, 10 communautés de communes, 1 PETR et 2 communes pour un total de 278 communes.

La convention-cadre du projet, précise en particulier :

- les objectifs poursuivis,
- la nature des actions programmées,
- la gouvernance mise en place et les moyens d'animation,
- les calendriers de réalisation et les coûts prévisionnels,
- le plan de financement prévu,
- les engagements des signataires.

Le plan de financement prévisionnel basé sur 3 ans reste inchangé :

Coût du projet	187 431 €
Investissement	126 000 €
Fonctionnement	61 431 €
Récapitulatif : poste investissement	
Aide LEADER	23 041.20 €
Autofinancement sur 3 ans	11 520.60 €
Récapitulatif : poste fonctionnement	
Autofinancement PNR	3 370.10 €
Région Nouvelle Aquitaine (aide contrat Parc)	4 148.51 €
Autofinancement sur 3 ans	9 331.91 €
Reste à charge calculé à partir des cofinancements LEADER	43 893.71 €
Subventions LEADER	23 041.20 €
Autofinancement sur 3 ans (2018-2020)	20 852.51 €

Suite à la présentation du projet et des éléments financiers,

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **ACCEPTE** les termes de la nouvelle convention-cadre ;
- **AUTORISE** le président à signer la convention-cadre ainsi que tous les documents afférents à cet objet ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel et de participer financièrement aux coûts du projet estimés aujourd'hui à 20 852,51 € en autofinancement sur trois ans. Ces chiffres peuvent être actualisés ;
- **AUTORISE** le président à solliciter les co-financements nécessaires, et notamment les financements LEADER selon le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus.

A l'unanimité	
Votants	76
Pour	76
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Soursac, le 28 juin 2018

Le président,
Pierre Chevalier

